

## CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 13 décembre 2018

Message no 5.2

### **Demande de crédit de CHF 800'000.00 pour la mise en séparatif de la Route de la Parqueterie**

---

#### **Introduction**

Des efforts importants ont été effectués récemment dans la mise en séparatif de différents secteurs de la Commune, en particulier en profitant de la pose du chauffage à distance pour mener des travaux en parallèle. Les travaux effectués répondent aux objectifs de notre plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Des zones importantes de « La Côte », de la « Belle-Croix » et du secteur « Arruffens (côté Alpes) » sont maintenant en séparatif, mais le dernier tronçon, situé à la Route de la Parqueterie, ne l'est pas. Ce dernier secteur, en unitaire, réduit à néant les efforts et les investissements financiers consentis en amont.

L'objectif de cette demande de crédit est de mettre en séparatif ce dernier tronçon, rendant ainsi une large portion du territoire en amont réellement en séparatif. Ceci améliorera de manière significative le régime des eaux arrivant à la STEP, en séparant les eaux usées qui y sont acheminées des eaux claires qui, elles, finiront à La Glâne.

#### **Secteur COG**

Les travaux de mise en séparatif du secteur « Arruffens (côté Alpes) » se sont faits en parallèle de la pose du chauffage à distance (CAD) autour du COG. Cette rangée de bâtiments a été connectée au séparatif. Les collecteurs posés le long du COG se raccordent au collecteur unitaire (eaux mixtes (EM)) descendant la Route de la Parqueterie.

Pour profiter d'exécuter ces travaux durant les vacances scolaires, ils ont commencés suite à une demande de démarrer les travaux de manière anticipée. Si la démarche est usuelle, il s'avère que les conditions d'octroi du permis a posteriori ne sont pas remplies.

En effet en l'état, les chambres EM situées en aval du point de raccordement pourraient déborder lors de pluies extraordinaires selon le SPC. D'autre part, le SPC souhaite effectuer des travaux de pose d'un tapis phonoabsorbant à la montée avec élargissement de la route et mise en place de bandes cyclables. Ces aménagements rentrent en conflit avec notre projet de mise en séparatif, aussi, il souhaite que la Commune s'occupe du sous-sol en faisant projet commun avec le SPC. Ce dernier souhaite démarrer ces travaux en avril 2019.

Lors d'une séance à la préfecture pour coordonner et régler cette affaire, la Commune s'est engagée à réaliser ces travaux, ceci afin d'obtenir le permis de construire pour les travaux autour du COG. Il est à relever qu'en l'absence de permis nous sommes toujours sous la menace de devoir démonter ces installations.

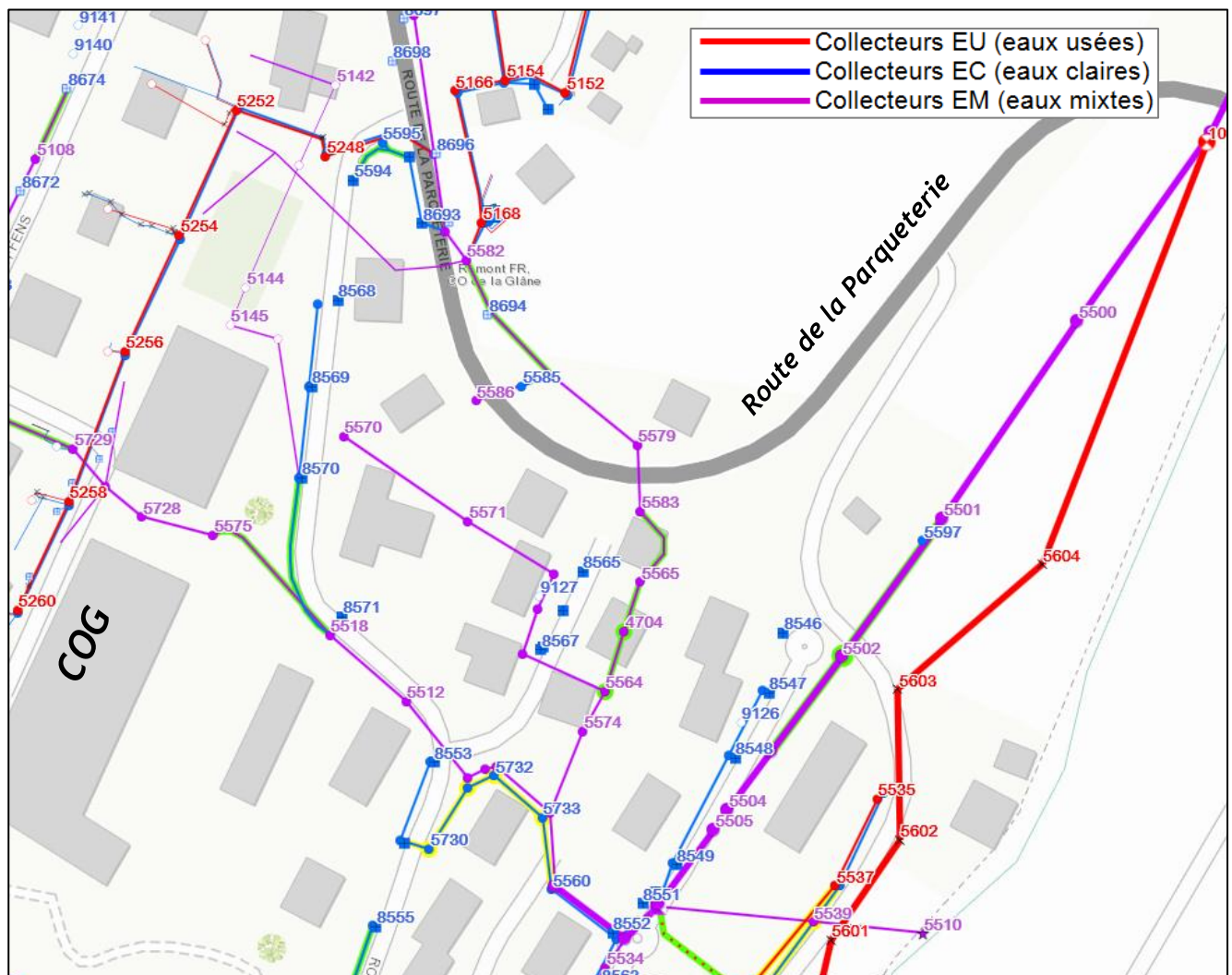
A l'heure d'établir ce message, nous manquons d'information de la part de l'Ingénieur cantonal sur la manière dont sera traitée la réfection de la route : par la section « Projet routier » ou la section « Entretien routier ».

Une fois cette inconnue levée, nous organiserons la suite des travaux avec l'entité désignée. Nous traiterons alors des points suivants :

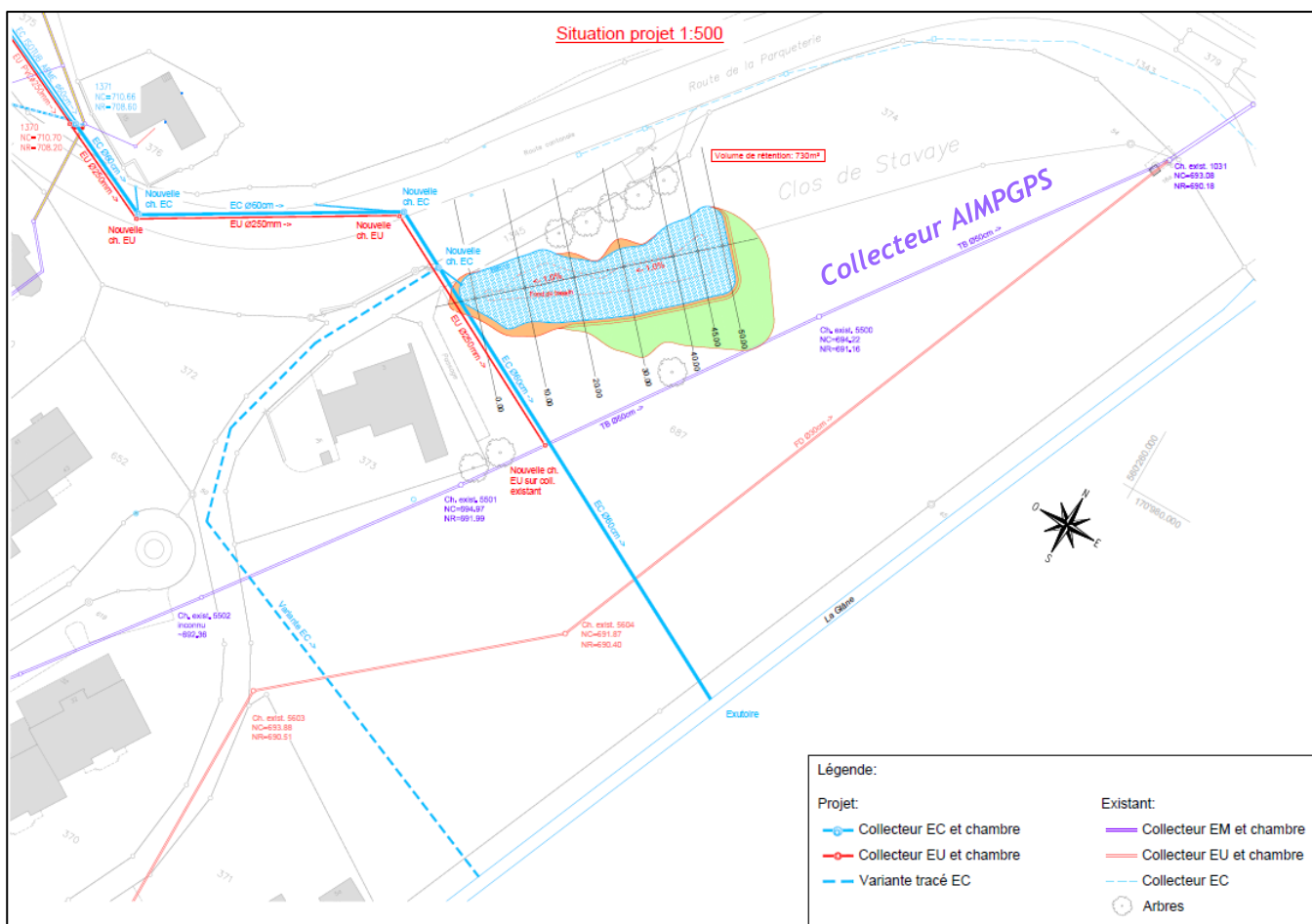
- Validation du tracé des collecteurs sous la route cantonale.
- Validation de la position du bassin de rétention des eaux claires.
- Vérification, cas échéant, de l'influence de la route de contournement et implications.
- Validation du type de bassin projeté (SPC / SEN).
- Entretien du bassin (Commune / SPC).
- Participations du SPC au coût des travaux.

Au final, la mise en place d'un système séparatif le long de la Route de la Parqueterie permettra la création d'un nouvel exutoire dans la Glâne. Cela permet à la fois de finaliser la mise en séparatif déjà effectuée jusque-là, mais aussi de limiter les risques d'inondations pour les pluies extraordinaires.

### Situation actuelle



### Situation projetée



Le projet prévoit que les eaux usées (en rouge) venant de la Route de la Parqueterie soient raccordées au collecteur existant de l'AIMPGPS.

Les eaux claires (en cyan) quant à elles, après avoir transitées par un bassin de rétention afin de limiter leur débit de restitution, termineront leur route dans La Glâne.

### Financement

Les collecteurs, en particulier celui des eaux claires, servant également à la reprise des eaux de la route cantonale, le Canton sera amené à participer financièrement à ces travaux. Il en est de même pour le bassin de rétention. Mais, le projet n'étant qu'au stade des pré-études, les montants à charge du Canton, et donc la répartition des frais entre Canton et Commune, n'ont pas encore été arrêtés. Néanmoins, il est clair que des économies seront réalisées en profitant de l'opportunité des travaux entrepris par le Canton.

Aussi, il convient de relever que la dépense réelle pour la Commune sera bien inférieure au montant demandé, mais l'usage en la matière nous oblige à voter le crédit complet.

Le montant demandé prend en charge tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation du projet :

- Travaux de construction
- Prestations d'ingénieurs
- Prestation de géomètre
- Emoluments, taxes,...
- Divers et imprévus

Le crédit de CHF 800'000.00, prévu au poste N° 710.501.22 du budget d'investissements 2019, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

### **Frais financiers**

Amortissement	4 % de CHF 800'000.00	CHF 32'000.00
Intérêts	2 % de CHF 800'000.00	CHF 16'000.00
<b>Charge financière annuelle</b>		<b>CHF 48'000.00</b>

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 800'000.00 pour la mise en séparatif de la Route de la Parqueterie, ainsi que son mode de financement.